



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AUX INTÉRESSÉS PAR LA PRISE DE DÉCISION COMITÉ DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-07-976* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 773 698 du cadastre du Québec, situé au 849, rue Principale.

Que, conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Wickham a été saisi de la demande lors de la réunion qui s'est tenue le 9 septembre dernier lors d'une réunion ouverte au public.

Que, lors de cette rencontre, le Comité de démolition a reporté sa prise de décision.

Que le comité de démolition prendra sa décision relativement à la demande de démolition de l'immeuble situé au 849, rue Principale à Wickham le 14 janvier 2026 à 19 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham.

DONNÉ À WICKHAM CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière